

## QUESTIONS ORALES

## L'ÉLECTRICITÉ

L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES—LE MINISTRE COORDONNATEUR DES INTÉRÊTS ET RESPONSABILITÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL—  
DEMANDE D'EXPLICATIONS

**L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Est-ce que son ministère et lui-même agissent ou non à titre de coordonnateurs des intérêts et des responsabilités d'ensemble du gouvernement fédéral à l'égard du projet de la baie James? Dans l'affirmative, quand s'est-il vu confier cette charge?

**L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Monsieur l'Orateur, c'est moi que mes collègues du cabinet ont chargé de la coordination à cet égard. Je ne me rappelle pas la date exacte. Je devrais vérifier les dossiers.

**M. Stanfield:** Le ministre pourrait-il, dès qu'il lui sera possible, faire une déclaration à l'appel des motions sur la teneur de la politique générale du gouvernement du Canada à l'égard de ce projet puisque cette politique d'ensemble du gouvernement semble très fumeuse et obscure?

**M. Macdonald (Rosedale):** Peut-être pourrais-je rappeler à l'honorable député que nous avons eu un débat complet à ce sujet lors d'une journée consacrée à l'opposition pendant la dernière session, et je pense qu'il pourrait, en guise d'amorce, commencer par s'enquérir un peu de ce côté-là.

**M. Stanfield:** Ma prochaine question supplémentaire s'adresse au très honorable premier ministre. La nomination du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources comme coordonnateur, étant donné qu'il a la réputation d'aimer bousculer les gens, est-elle un indice...

**Des voix:** Oh, oh!

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Le chef de l'opposition reconnaîtra, j'en suis certain, que sa question, ainsi posée, n'est guère réglementaire.

**M. Stanfield:** Monsieur l'Orateur, je m'excuse de causer un tel émoi chez mes amis. Le premier ministre nous dirait-il si la nomination du ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources au poste de coordonnateur démontre que le gouvernement canadien accorde plus d'importance à l'élément énergétique de ce projet qu'aux valeurs humaines qui sont en jeu?

**Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre):** Non, monsieur l'Orateur. Je suis persuadé que l'honorable représentant poserait cette question, peu importe le coordonnateur. Il y a toujours, en certaines circonstances, des aspects qui doivent ressortir. Le coordonnateur est justement quelqu'un qui tient compte de tous ces aspects.

L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE DE LA BAIE JAMES—LA SAUVEGARDE DES DROITS DES ABORIGÈNES

**Mlle Flora MacDonald (Kingston et Les Îles):** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Eu égard à

## Questions orales

la déclaration du premier ministre au sujet de l'aspect humain du problème, et puisque le gouvernement sait que le projet de la baie James sera irréversible à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1973, le ministre dirait-il à la Chambre quels plans d'urgence sont élaborés en vue de protéger le mode de vie et les droits constitutionnels de quelque 8,000 indigènes habitant la région de la baie James? Ou, alors, le gouvernement accepte-t-il de condamner ces gens à un génocide culturel?

[Français]

**L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien):** Monsieur le président, hier matin, j'ai eu l'occasion de répondre pendant deux heures aux questions de l'honorable député à ce sujet; je pense que le comité était satisfait des initiatives prises par le gouvernement pour protéger les Indiens dans cette cause. Ceux-ci ont maintenant présenté leur cause devant les tribunaux et nous les avons aidés en autant que faire se pouvait. Je puis assurer les honorables députés que nous continuons à nous intéresser à tous les aspects de ce problème et que, nonobstant les procédures en cours, nous avons des communications constantes avec le gouvernement du Québec et les Indiens pour essayer de trouver une entente qui pourrait satisfaire toutes les parties.

• (1440)

[Traduction]

**Mlle MacDonald (Kingston et Les Îles):** Monsieur l'Orateur, à la lumière de...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je prie le député de Kingston et Les Îles de bien vouloir m'excuser. Le député de Skeena désire invoquer le Règlement.

**M. Howard:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement car le ministre vient de déclarer, si j'ai bien compris l'interprétation, que le comité des Affaires indiennes et du développement du Nord canadien était satisfait des réponses qu'il a données hier. Cela n'est pas vrai. Le ministre, en réponse à une série de questions qui lui ont été posées à ce sujet hier, a donné des réponses évasives et indirectes et a signalé que le gouvernement n'avait pas vraiment l'intention de faire quelque chose pour protéger les intérêts des Indiens de la baie James.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. J'espère que le député reconnaîtra bien volontiers qu'il s'agit d'un débat plutôt que d'un rappel au Règlement. Si le ministre prétend ou déclare que ses réponses étaient satisfaisantes et que le député nie ce fait, je me demande s'il ne s'agit pas d'un débat plutôt que d'une question de Règlement.

**M. Howard:** Monsieur l'Orateur, les seuls membres de ce comité qui ont été satisfaits par les réponses du ministre étaient ses propres collègues du parti libéral et personne d'autre.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Nous n'en sommes qu'au tout début de la période des questions, et je crois devoir rappeler aux députés que si nous en consacrons la moitié à la première question, un certain nombre de députés seront déçus. Le député de Kingston et Les Îles a une question supplémentaire.